

Lettre d'information – Droit de réponse

FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE SIMONE VEIL DE MOUXY

Pour faire suite à l'article paru dans le Dauphiné Libéré du 1^{er} septembre 2020, où Mr Filippi déclarait : « **je déplore le fait que l'équipe municipale précédente ne nous ait pas prévenus de cette situation. On aurait pu anticiper en proposant des dérogations.** », nous tenons à apporter certaines précisions et faire quelques démentis.

Communiqué

Cette suppression de classe était connue depuis longtemps. Ce n'est pas une surprise de la rentrée 2020. Nathalie Gony, Catherine Ravanne - membres de la Commission des Affaires Scolaires – mandat 2016/2020 - le savaient depuis l'automne 2019 (CR de la commission des Affaires scolaires 07/10/2019). Les 1^{ère} et 3^{ème} adjointes de l'équipe de Monsieur Filippi connaissent également les chiffres de la fréquentation scolaire de ces dernières années. Cette question a aussi été abordée lors du conseil d'école du 28/01/2020 auquel Maud Agnus (5^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires) participait en tant que représentante des parents d'élèves.

Mme Koehren, ancien maire de Mouxy, a saisi le 9 avril 2020 par courrier Monsieur Lavis, Inspecteur d'académie dès réception de la projection de la nouvelle carte scolaire. Elle lui a signifié sa demande de maintien de classe de maternelle au vue de la baisse actuelle des effectifs temporaire, de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire traversée et des difficultés scolaires rencontrées par certains élèves.

Mme Koehren n'a reçu aucune réponse des services de l'Education Nationale. Monsieur le directeur de l'école Simone Veil a remercié et salué l'intervention de Mme le Maire. Mi-mai 2020 lors d'une réunion préparatoire de la rentrée post-covid, il a annoncé la non-fermeture de la classe : l'information venait des syndicats des enseignants.

Il faut se poser les vraies questions par rapport à la fermeture de classe :

Qu'est-ce-qui entraîne moins d'inscription à l'école de Mouxy ?

- 1- Cela est sans doute lié au manque de logements accessibles aux jeunes parents et primo-accédants. Une nouvelle **hausse des effectifs en 2021/2022 est constatée** et devrait s'étendre sur plusieurs années à venir compte-tenu de l'attractivité de notre commune et de la reprise des constructions des programmes immobiliers en cours : 2 réalisés, 1 en cours de 28 logements et d'autres à venir.

2- Le choix de certains parents moussards de ne plus scolariser leurs enfants à Mouxy.

Pourquoi l'idée d'accueillir des enfants d'autres communes est une fausse bonne idée ?
C'est une fausse bonne idée qui règle l'urgence mais ne travaille pas sur le fond du problème. Les dérogations accordées aux enfants des communes voisines viennent certes sauver une classe mais augmentent les frais inhérents à l'école tant au niveau scolaire que péri-scolaire. L'augmentation du nombre d'enfants aux services garderie/restaurant scolaire peut entraîner des besoins supplémentaires en personnel municipal. Ces frais de fonctionnement ne sont pas pour autant financés par les impôts de leurs parents versés à leur commune d'origine.

Est-il normal que les Moussardes et Moussards paient la scolarité des enfants des autres communes ?

En conclusion

Y aurait-il un défaut de communication entre Monsieur Filippi et les membres de son conseil municipal ?

Nous ne pouvons laisser passer cette désinformation parue dans le Dauphiné Libéré sans réagir.

Nous restons à votre écoute. Vous pouvez nous contacter pour échanger sur des sujets qui vous tiennent à cœur. <mailto:pourmouxy@gmail.com>

Nathalie DEBEAUNE, Gabrielle KOEHREN, Claude BURTIN, Nicolas MARC
Elus au conseil municipal

Mouxy Ensemble pour un Village et un Territoire d'équilibre

Merci à vous.

Retrouvez-nous sur notre site internet <http://www.pourmouxy.fr/>
notre page FaceBook <https://www.facebook.com/pourmouxy>

L'intégralité de la séance du conseil municipal du lundi 31 août 2020 en vidéo
<https://www.youtube.com/watch?v=bANNRpWXuiw&t=1618s>

Mouxy le 7 Septembre 2020